

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 27 février à 19h à Juvigny
Convocation du 21 février

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. LERAY Christophe, MARTEAU Mildred, MOREL-GILLOT Dominique, SORIN Véronique,

Présents par procuration : Mme CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. PETITJEAN)

Secrétaire de séance : M. Daniel BOULENT

La séance est ouverte à 19h05. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 JANVIER 2025
----------	--

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 29 janvier est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT

Point reporté

2.2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AVEC LA COMMUNE DE TORCHAMP

M. le Président explique que par courrier en date du 22 octobre 2024, la CC ANDAINE PASSAIS a sollicité la Commune de Torchamp pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée A 327 située à proximité du Cimetière et ce afin de répondre au besoin de stationnement pour le Centre de Pleine Nature.

Par délibération du 30 novembre 2024, la Commune de Torchamp a accepté cette mise à disposition.

Les conditions sont les suivantes :

- Mise à disposition gratuite
- Entretien du terrain assuré par la CC ANDAINE PASSAIS
- Aucun travaux ne sera réalisé par la CC ANDAINE PASSAIS

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la mise à disposition de la parcelle cadastrée A 327 à Torchamp ;
- autorise le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

2.3 DESIGNATION MEMBRES AUX INSTANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE

M. le Président explique qu'il est nécessaire que la CC ANDAINE PASSAIS, membre du Parc Régional Normandie Maine, désigne 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour rejoindre le collège électoral qui sera appelé à élire les représentants des EPCI au Comité syndical. Les délégués désignés par le Conseil communautaire ne doivent pas être désignés par ailleurs pour représenter leur Commune, le Conseil départemental ni le Conseil Régional du Parc.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- désigne aux instances du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Normandie Maine les délégués suivants ;

M. Olivier PETITJEAN (Titulaire)

M. Philippe TURCAN (Suppléant)

3 FINANCES

3.1 APPROBATION CFU DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

La commission des finances s'est réunie le 25 février 2025 et a examiné en détail les comptes Financiers Uniques des budgets.

Il est nécessaire de désigner un président de séance pour l'approbation des CFU.

A l'unanimité, M. Phillippe TURCAN est désigné président de séance.

M. le vice-président en charge du budget présente les CFU détaillés de chaque budget.

Les Comptes Financiers Uniques du budget principal et des budgets annexes font apparaître les résultats de clôture suivant :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total avant	RAR	Total après
			RAR		RAR
ZAI LDC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAI Juvigny	-1 776,65	0,00	-1 776,65	0,00	-1 776,65
ZAE La Chevrolière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAE Agripole Céaucé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAE La Trappe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAE Saint Michel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AT ZAI La Chapelle	49 674,04	28 846,88	78 520,92	-21 990,00	56 530,92
AT ZAI Juvigny	5 718,65	-247 614,99	-241 896,34	0,00	-241 896,34
AT Besnier	31 756,94	70 538,14	102 295,08	0,00	102 295,08
AT Le Bas Bourg	5 749,18	-19 646,90	-13 897,72	0,00	-13 897,72
SPANC	16 521,74	3 297,95	19 819,69	0,00	19 819,69
CPNT	0,00	195 386,79	195 386,79	157 438,47	352 825,26
Transport Public	3 379,16	8 928,95	12 308,11	0,00	12 308,11
CCAP	1 914 649,21	-541 887,11	1 372 762,10	-1 290 148,16	82 613,94
Total :	2 025 672,27	-502 150,29	1 523 521,98	-1 154 699,69	368 822,29

M. le Président n'assiste pas au vote et quitte la séance.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-adopte les Comptes financiers uniques du budget principal et des budgets annexes de la CC ANDAINE PASSAIS ;

3.2 ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2024 ET PROVISOIRES 2025-RAPPORT CLECT

M. le Président explique que la CLECT s'est réunie le 18 février 2025 et a approuvé les éléments suivants :

- le coût réel des services communs 2024
- le coût réel 2024 relatif à l'éclairage public

- les attributions de compensation définitives 2024 des communes adhérentes aux services communs :

Communes	Services communs
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	- 15 899,06
CEAUCE	-565 094,04
MANTILLY	-208 003,28
PASSAIS VILLAGES	-501 997,37
ST FRAIMBAULT	-295 500,70
ST MARS D'EGRENNE	-152 430,35
ST ROCH SUR EGRENNE	-55 416,60
TORCHAMP	-59 453,28
TOTAL	-1 853 794,69

- les attributions de compensation définitives 2024 relatives à l'éclairage public imputées en section d'investissement :

Communes	Eclairage public
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	-288 886,84
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	8 019,01
RIVES D'ANDAINE	-52 186,84
PERROU	-26 846,47
TESSE FROULAY	-1 620,06
CEAUCE	-621,02
MANTILLY	-121 689,76
PASSAIS VILLAGES	0,00
ST FRAIMBAULT	0,00
ST MARS D'EGRENNE	-6 940,73
ST ROCH SUR EGRENNE	0,00
TORCHAMP	0,00
TOTAL	-490 772,71

- les attributions de compensation définitives 2024 des communes de la CC ANDAINE PASSAIS.

Communes	Attributions de compensation définitives sans services communs et avec transfert de charges du 1er janvier 2023	Services communs 2024	Charges définitives relatives aux équipements sportifs	Charges définitives 2024 relatives aux subventions	Attributions de compensation définitives 2024 avec services communs, révision charges équipements sportifs et subventions
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	583 940,02	-15 899,06	3 051,39	-8 000	563 092,35
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	15 644,82	0	577,27	0	16 222,09
RIVES D'ANDAINE	416 136,49	0	-1 998,76	0	414 137,73
PERROU	26 773	0	0	0	26 773,00
TESSE FROULAY	23 130,00	0	0	0	23 130,00
CEAUCE	64 195,63	-565 094,04	-6689,37	0,00	-507 587,78
MANTILLY	-42 120,40	-208 003,28	-1084,91	0	-251 208,59
PASSAIS VILLAGES	-80 167,58	-501 997,37	-4745,96	0	-586 910,91
SAINT FRAIMBAULT	-38 329,50	-295 500,70	-3438,08	0	-337 268,28
SAINT MARS D'EGRENNE	-38 198,54	-152 430,35	-1085,24	0	-191 714,13

SAINT ROCH SUR EGRENNE	-11 000,53	-55 416,60	0	0	-66 417,13
TORCHAMP	-22 256,59	-59 453,28	0	0	-81 709,87
TOTAL	897 746,82	-1 853 794,67	-15 413,66	-8 000	-979 461,51

- les attributions de compensation provisoires 2025 relatives aux services communs :

Communes	Services communs
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	- 2 300,00
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	0
RIVES D'ANDAINE	0
PERROU	0
TESSE FROULAY	0
CEAUCE	-565 094,04
MANTILLY	-208 003,28
PASSAIS VILLAGES	-501 997,37
ST FRAIMBAULT	-295 500,70
ST MARS D'EGRENNE	-152 430,35
ST ROCH SUR EGRENNE	-55 416,60
TORCHAMP	-59 453,28
TOTAL	-1 840 195 ,62

- les attributions de compensation 2025 relatives aux équipements sportifs restituées aux communes :

Communes	Charges de fonctionnement	Charges de renouvellement	Montant transfert de charges totales au 1 ^{er} janvier 2024
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	6 833,12	4 139,99	10 973.11
JUVIGNY VAL D ANDAINE	20 752,57	10 517,70	31 270.27
RIVES D'ANDAINE	6 026,53	5 416,44	11 442.97
CEAUCE	20 365,33	3 611,75	23 977.08
MANTILLY	1 627,92	976,04	2 603.96
PASSAIS VILLAGES	9 784,56	11 574,68	21 359.24
ST FRAIMBAULT	2 065,78	0,00	2 065.78
ST MARS D'EGRENNE	4 121,31	273,30	4 394.61
TOTAL	71 577,12	36 509,90	108 087,02

Communes	Charges de renouvellement équipements sportifs Restant dû au 31/12/2024	Charges de renouvellement équipements sportifs Lissées sur 14 ans
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	9 068,38	647,74
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	33 853,13	2 418,08
RIVES D'ANDAINE	-46 433,16	-3 316,66
PERROU	0	0

TESSE FROULAY	0	0
CEAUCE	-182 046,58	-13 003,33
MANTILLY	5 856,24	418,3
PASSAIS VILLAGES	-1 161,27	-82,95
SAINT FRAIMBAULT	0	0
SAINT MARS D'EGRENNE	-21 868,9	-1 562,06
SAINT ROCH SUR EGRENNE	0	0
TORCHAMP	0	0
TOTAL	-202 732,16	-14 480,88

- les attributions de compensation provisoires 2025 relatives aux subventions aux associations :

Commune	Tour de Normandie	Septembre Musical	Subvention foot	Participation Equirando	TOTAL
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	20 000	2 000	6 000	2 000	30 000
JUVIGNY VAL D'ANDAINE			2800		2 800
RIVES D'ANDAINE			4200		4 200
PERROU					0
TESSE FROULAY					0
CEAUCE			4500		4 500
MANTILLY			500		500
PASSAIS VILLAGES			4200		4 200
SAINT FRAIMBAULT			2050		2 050
SAINT MARS D'EGRENNE					0
SAINT ROCH SUR EGRENNE					0
TORCHAMP					0
TOTAL	20 000	2 000	24 250	2 000	48 250

- les attributions de compensation provisoires 2025 relatives à l'éclairage public imputées en section d'investissement :

Communes	Eclairage public 2025
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	-796 109,93
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	-27 033,90
RIVES D'ANDAINE	-106 402,64
PERROU	-4 718,18
TESSE FROULAY	-157,79
CEAUCE	-19 779,08
MANTILLY	45 594,57
PASSAIS VILLAGES	-101 468,02
ST FRAIMBAULT	-7 713,86
ST MARS D'EGRENNE	-5 670,95

Communes	Eclairage public 2025
ST ROCH SUR EGRENNE	-2 908,69
TORCHAMP	-10 957,82
TOTAL	-1 037 326,29

- les attributions de compensation provisoires 2025 des communes membres :

Communes	Attributions de compensation provisoires sans services communs et avec transfert de charges du 1er janvier 2024	Services communs 2025	Restitution charges compétences équipements sportifs	Charges annuelles de renouvellement équipements sportifs	Révision des charges relatives aux subventions	Attributions de compensation provisoires 2025 avec services communs, restitution des charges équipements sportifs et subventions
BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	588 838,86	-2 300	10 973,11	647,74	30 000	628 159,71
JUVIGNY VAL D'ANDAINE	15 406,03	0	31 270,27	2 418,08	2 800	51 894,38
RIVES D'ANDAINE	415 358,03	0	11 442,97	-3 316,66	4 200	427 684,34
PERROU	26 773,00	0	0	0	0	26 773,00
TESSE FROULAY	23 130,00	0	0	0	0	23 130,00
CEAUCE	57 279,65	-565 094,04	23 977,08	-13 003,33	4 500,00	-492 340,64
MANTILLY	-41 696,81	-208 003,28	2 603,96	418,3	500	-246 177,83
PASSAIS VILLAGES	-78 938,14	-501 997,37	21 359,24	-82,95	4 200	-555 459,22
SAINT FRAIMBAULT	-38 676,06	-295 500,70	2 065,78	0	2 050	-330 060,98
SAINT MARS D'EGRENNE	-38 618,19	-152 430,35	4 394,61	-1 562,06		-188 215,99
SAINT ROCH SUR EGRENNE	-11 000,53	-55 416,60	0	0		-66 417,13
TORCHAMP	-22 256,59	-59 453,28	0	0		-81 709,87
TOTAL	895 599,25	-1 840 195,62	108 087,02	-14 480,88	48 250	-802 740,22

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve et de prendre acte du rapport de la CLECT du 18 février 2025 ;
- décide d'imputer les attributions de compensation relatives à l'éclairage public en section d'investissement ;
- fixe les attributions de compensation définitives 2024 comme indiquées ci-dessus ;
- fixe les attributions de compensation provisoires 2025 comme indiquées ci-dessus ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

3.3 PROJETS DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Travaux d'investissement : Renouvellement fond vert des foyers SHP > à 150W à Céaucé

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Renouvellement fond vert foyers SHP sup à 150W à Céaucé ;

Vu l'accord de la commune de Céaucé ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 13 658,96 € TTC soit :

- 35 632,08 € TTC de Préparation, Pose de matériels et Fourniture de matériels (29 693,40 € HT)
- 1 781,60 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)
- 23 754,72 € d'aide du TE61 (80% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – renouvellement fond vert foyers SHP sup à 150W à Céaucé ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Travaux d'investissement : Renouvellement fond vert des foyers SHP > à 150W à Juvigny Val d'Andaine

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Renouvellement fond vert foyers SHP sup à 150W à Juvigny Val d'Andaine ;

Vu l'accord de la commune de Juvigny Val d'Andaine ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 20 831,86 € TTC soit :

- 54 344 € TTC de Préparation, Pose de matériels et Fourniture de matériels (45 286,67 € HT)
- 2 717,20 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)
- 36 229,34 € d'aide du TE61 (80% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – renouvellement fond vert foyers SHP sup à 150W à Juvigny Val d'Andaine ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Réseaux FT + Eclairage Public – Rue de Bagnoles à Juvigny Val d'Andaine (Commune déléguée de Sept-Forges)

Monsieur le Vice-Président indique que des travaux de Génie Civil de Télécommunication et d'Eclairage Public sont à réaliser sis Rue de Bagnoles à Juvigny Val d'Andaine suite à la démolition d'un bâtiment dans le centre bourg de Sept-Forges.

Vu les conventions individuelles de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de Génie Civil de Télécommunication et de transfert de compétence pour les travaux d'investissement d'Eclairage Public, réalisées par le TE61, à qui la CC a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public ;

Le coût estimatif des projets s'élève à :

Réseaux de télécommunication, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 2 368,17 € TTC soit 1 992,27 € HT (TE61) auquel il faut ajouter le câblage ORANGE ; c'est-à-dire :

- * Travaux = 1 879,50 € HT soit 2 255,40 € TTC
- * Maîtrise d'œuvre Te61 (6%) = 112,77 €
- * Câblage ORANGE = Non chiffré €

Eclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 2 698,71 € TTC soit 2 251,10 € HT déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

- Travaux = 3 318,04 € HT soit 3 765,65 € TTC
- Maîtrise d'œuvre TE61 (6% des travaux HT) = 188,28 €
- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 1 255,22 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la réalisation des travaux de Génie Civil de Télécommunication et d'Eclairage Public sis Rue de Bagnoles à Juvigny Val d'Andaine (Commune déléguée de Sept-Forges) tel que présenté ci-dessus ainsi que les coûts énoncés ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE si nécessaire ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Rives d'Andaine

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W à Rives d'Andaine ;

Vu l'accord de la commune de Rives d'Andaine ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 62 341,98 € TTC soit :

- 162 631,26 € TTC de Préparation, Pose et Fourniture de matériels (135 526,05 € HT)
- 8 131,56 € de maîtrise d'œuvre (6% des travaux HT)
- 108 420,84 € d'aide du TE61 (80% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – renouvellement fond vert des foyers SHP>150W à Rives d'Andaine ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Effacement de réseaux – Rue Saint Pierre à Rives d'Andaine

Monsieur le Vice-Président indique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis Rue Saint Pierre à Rives d'Andaine.

Vu l'Avant-Projet-Sommaire réalisé par le TE61, à qui la CC a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public ;

Le coût estimatif des projets s'élève à :

Effacement de réseaux de télécommunication, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 6 734 € TTC soit 5 665,00 € HT (TE61) auquel il faut ajouter le câblage ORANGE ; c'est-à-dire :

- * Travaux = 5 344 € HT soit 6 413 € TTC
- * Maîtrise d'œuvre Te61 (6%) = 321 €
- * Câblage ORANGE = Non défini

Eclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 20 390,60 € TTC soit 15 648,60 € HT déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

- Travaux = 23 710 € HT soit 28 452 € TTC
- Maîtrise d'œuvre TE61 (6% des travaux HT) = 1 422,60 €
- Aide du TE61 (40% des travaux HT hors maîtrise d'œuvre) = 9 484 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le projet d'effacement de réseaux sis Rue Saint Pierre à Rives d'Andaine tel que présenté ci-dessus ainsi que les coûts énoncés ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Programme renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W-Foyer à vapeur de mercure-Boules à Bagnoles de l'Orne Normandie

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu les projets de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – Programme renouvellement Fond Vert des foyers SHP>150W-Foyer à vapeur de mercure-Boules à Bagnoles de l'Orne Normandie

Vu l'accord de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Le coût estimatif des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à :

Travaux-Programme P1	Montant TTC (Travaux et maîtrise d'œuvre)	Aide du Te61 (sur montant travaux HT et hors maîtrise d'œuvre)	Reste à charge
BOULES	107 778.27€	55 783.96€	51 994.31€
SHP 150	16 767.57€	10 731.25€	6 036.32€
VAPEUR DE MERCURE	72 490.18€	41 211.47€	31 278.71€
TOTAL	197 036.02	107 726.68	89 309.34

Travaux-Programme P2	Montant TTC (Travaux et maîtrise d'œuvre)	Aide du Te61 (sur montant travaux HT et hors maîtrise d'œuvre)	Reste à charge
SHP 150	99 176.69€	63 473.07€	35 703.62€
TOTAL	99 176.69€	63 473.07€	35 703.62€

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – Programme renouvellement fond vert des foyers SHP>150W-Boules- Vapeur de Mercure à Bagnoles de l'Orne Normandie ;
- autorise le Président à signer les conventions individuelles de transfert de compétence correspondantes entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
- autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

M. Hairie demande pourquoi les taux d'aide du TE61 varie sur le programme fond vert (80% ou 65%). Il lui est répondu que c'est en fonction de la nature des travaux que l'aide est calculée. Il existe une différence de travaux entre les changements de boules, les foyers à vapeur de mercure et les SHP 150W. Certains travaux nécessitent également des changements de structures qui ne sont pas pris en charge dans l'aide du TE61, ce qui explique les variations de taux des aides.

3.4 OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BP 2025

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Andaine-Passais (72500),

M. le vice-président en charge du budget propose au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

<u>Opération</u>	<u>Imputation</u>	<u>Montant</u>	<u>Objet</u>
90007 « OM-Tri- <u>Déchetterie</u> »	2031 7212	6110 €	<u>Réhabilitation Déchetteries de Couterne + Céaucé : Etudes Géotechniques</u>

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-accepte les ouvertures de crédits ci-dessus.

3.5 PLAN DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF

M. le Président explique que suite à la décision du Conseil Départemental de l'Orne de ne plus financer le Plan de lutte contre le Frelon Asiatique, le GDS de l'Orne a sollicité la CC ANDAINE PASSAIS pour une participation financière supplémentaire et l'a informé de l'application nouvelle de frais de gestion à hauteur de 10€ par dossier.

Au vu des contraintes budgétaires et après une étude des coûts relatifs à ce dispositif, la CC ANDAINE envisage également de mettre fin à sa participation financière.

M. Grandin regrette le fait que ce dispositif ne soit plus pris en charge par les collectivités. Il indique craindre la prolifération des frelons asiatiques et ses conséquences.

M. Petitjean et Mme Serais, en leur qualité de conseillers départementaux, précisent que le Conseil départemental souhaite davantage sensibiliser la population et mettre en œuvre une politique d'animation et de prévention sur cette problématique, notamment en l'encourageant à installer des pièges.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de la fin de la participation financière de la CC ANDAINE PASSAIS au plan de lutte contre le Frelon asiatique ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

4	COMMANDE PUBLIQUE
----------	--------------------------

4.1 MARCHES OM-GESTION DES DECHETS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets explique que le Marché n° 21-99000-90.04 - Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés a été lancé selon une procédure formalisée le 09/03/2021. Ce marché d'une durée totale de 7 ans (Durée de la tranche ferme : 4 ans, Tranches reconductibles : 3 x 1 an) à débiter le 1er juillet 2021.

Il a été fait appel à la société Trident pour assister la C.C Andaine Passais sur la pertinence ou non de relancer un nouveau marché à compter du 1^{er} juillet 2025.

Il en ressort la conclusion suivante :

Pour les lots :

01 : « Collecte en porte à porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers et du verre » pour un montant estimatif de 7 210 000,00 € HT à lancer pour une durée de 7 ans ;

02 : « Conteneurisation en bacs pour la collecte des emballages et papiers » pour un montant estimatif de 280 000,00 € HT à lancer pour une durée de 3 ans ;

03 : « Traitement des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) » pour un montant estimatif de 960 000,00 € HT à lancer pour une durée de 3 ans ;

04 : « Transport et valorisation des déchets verts des quatre déchèteries du territoire », pour un montant estimatif de 225 000,00 € HT à lancer pour une durée de 3 ans ;

05 : « Broyage des déchets verts des déchèteries de Passais la Conception et de Juvigny sous Andaine, pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT à lancer pour une durée de 3 ans ;

Pour les lots du marché 21-99000-90.04 « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés » :

03 : Tri et conditionnement des recyclables secs (hors verre)

- 04 : Transport et traitement de déchets occasionnels
- 05 : Transport et valorisation des ferrailles
- 08 : Transport et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS),

Affermir la première tranche reconductible pour chacun des lots.

M. Le Président explique que la CC ANDAINE PASSAIS envisage de modifier certaines modalités :

- Passage en porte à porte sur tout le territoire-Fin de l'apport volontaire
- Changement de régularité des passages : Tous les 15 jours pour la collecte des ordures ménagères et toutes les semaines pour la collecte sélective.

M. Dubreuil demande si la question du quai de transfert est intégrée dans la consultation. Il lui est répondu que oui. Les problématiques liées au passage de la collecte en Porte à porte sur tout le territoire et la modification des passages (tous les 15 jours pour les ordures ménagères et 1 fois par semaine pour la collecte sélective) sont soulevées, notamment en ce qui concerne certaines zones à desservir et la population non résidente à titre permanent.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à lancer le marché « Gestion des déchets ménagers et assimilés » selon une procédure formalisée.
- Autorise le Président à retenir les offres les mieux disantes et à signer le marché et ses éventuels avenants dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.
- autorise le Président à affermir la première tranche reconductible des lots du marché n°21-99000-90.04 ci-avant détaillées.

4.2 MARCHE N°24-72510-45.02 « REHABILITATION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL - ZI LA TRAPPE - 61350 SAINT MARS D'EGRENNE : LOT 03-AVENANT N°2

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que le lot n°3 « Démolition – Gros Œuvre – Chape – Carrelage - Faïence » du marché n° 24-72510-45.02 « Réhabilitation d'un bâtiment industriel – ZI La Trappe – 61350 Saint Mars d'Egrenne » confié à l'entreprise FOUILLEUL, doit faire l'objet d'un avenant de moins-value.

Les raisons de cet avenant sont les suivantes :

Des discussions ont été entamer avec une entreprise pour ne plus louer une partie du bâtiment industriel mais pour en faire l'acquisition.

Le futur acquéreur voulant redisposer et aménager les pièces des parties désirées à sa manière, des modifications sur les travaux de réhabilitation sont nécessaires.

Le montant de la plus-value s'élève à 6 679,95 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à 36 702,33 € HT

Soit une moins valus globale de – 30 022,38 € HT

Montant du marché initial : 235 567,78 € HT (282 681,34 € TTC)
Montant de l'avenant n°1 : 0,00 € HT (0,00 € TTC) Avenant administratif
Montant de l'avenant n° 2 : - 30 022,38 € HT (36 026,86 € TTC)
Montant du marché après avenant n°2 : 205 545,40 € HT (246 654,48 € TTC)

L'avenant représente une moins-value de – 12,75 % sur le marché de base.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-prend acte du rendu compte de la signature de l'avenant ci-dessus

4.3 MARCHE « AMENAGEMENT CENTRE BOURG TRANCHE 1-COMMUNE DE PASSAIS VILLAGES » : ATTRIBUTION DES MARCHES

M. le vice-président en charge des travaux explique que la consultation de travaux a pour objet l'aménagement du Centre Bourg Tranche 1 sur la commune de Passais Villages.

La procédure de marché a été lancée le 09/12/2024.

La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des offres le 11/02/2025.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 393 489,87 € HT (lot n°1 : 376 742,07 € HT ; lot n°2 : 16 747,80 € HT)

Lot n°1 « Voirie et réseaux divers », 7 entreprises ont répondu à la procédure adaptée :

- PIGEON T.P NORMANDIE
- TOFFOLUTTI S.A
- CHAPRON S.A.S
- ELIE T.P SARL
- EIFFAGE ROUTE
- COLAS FRANCE
- PEREZ S.A.S

Lot n°2 « Travaux Paysagers », aucune offre

Proposition est faite au conseil de retenir pour le lot n°1 « Voirie et réseaux divers » l'entreprise au prix de :

Entreprise PIGEON T.P NORMANDIE pour un montant de 314 785,00 € HT, soit 377 742,00 € TTC

A l'unanimité, le Conseil communautaire_:

- autorise le Président à retenir l'offre ci-avant détaillée,
- de déclarer la procédure infructueuse du lot n°2, de Décider de relancer ce lot sous forme de lettre de consultation, de retenir et de signer l'offre la mieux disante.
- autorise le Président à signer l'ensemble des marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5.1 CREATIONS DE POSTES

M. le Président explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- Dix postes d'adjoint d'animation territorial, à temps complet, pour accroissement saisonnier d'activité (Service animation enfance jeunesse) ;
- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité (CPN de Torchamp) ;
- Un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité (CPN de Torchamp).
- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet (Commune de Mantilly).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus ;
- autorise sur les emplois permanents le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et du régime indemnitaire correspondant au groupe de fonctions de l'emploi concerné et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire

5.2 CONVENTIONS SERVICE COMMUN : MISE A JOUR

M. le Président explique que dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2024, est apparue la nécessité de procéder à l'actualisation des conventions liées à la création des services communs par délibérations n°2018-09-26 et 2018-12-03. Les conventions sont mises à jour du rappel de la liste des agents fonctionnaires et contractuels affectés au sein de chaque commune sur la période de référence.

Sont concernées les conventions conclues entre la Communauté de communes Andaine-Passais et les communes de Passais Villages, Torchamp, Mantilly, Céaucé, Saint Roch sur Egrenne, Saint Mars d'Egrenne et de Saint Fraimbault.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise la mise à jour des conventions relatives aux services communs ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire ainsi qu'à accomplir les formalités correspondantes.

6	CULTURE ET LECTURE PUBLIQUE
----------	------------------------------------

6.1 TARIFS ATELIERS DU RIM

M. le Président rappelle que comme évoqué lors du dernier conseil communautaire, le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais proposera en 2025 tout un programme d'ateliers, de rdv, d'expositions ou de rencontres dont le thème est l'« Art ».

Compte tenu du contexte budgétaire et de la hausse des fournitures et prestataires, il est envisagé de demander une contribution financière aux participants sur certains rdv à savoir :

- atelier floral : 5 €
- spectacle Fantomus : 5 €
- ateliers créatifs :
 - o mug : 3 € / unité)
 - o badge : 0.5 € / unité

Afin de faciliter l'encaissement de ces recettes, des forfaits pour la création de mugs et badges seront également proposés comme indiqué ci-dessous :

- Forfait 1 (1 mug + 2 badges) : 4 €
- Forfait 2 (1 mug + 4 badges) : 5 €
- Forfait 3 (2 mugs + 4 badges) : 8 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la demande de participation financière pour certains ateliers ou rdv
- Valide la tarification proposée.

6.2 FERMETURES RIM 2025

M. le Président explique que le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais envisage de fermer les sites suivant le calendrier ci-dessous :

2025	CEAUCE	COUTERNE	JUVIGNY	LA CHAPELLE	PASSAIS
samedi 19 avril	FERMÉ	10h-12h	10h-12h	10h-12h30	10h-12h
jeudi 1er mai (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
vendredi 2 mai	FERMÉ	15h30-17h30	16h-18h	FERMÉ	/
samedi 3 mai	FERMÉ	10h-12h	10h-12h	FERMÉ	10h-12h
jeudi 8 mai (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
vendredi 9 mai	16h30-18h30	FERMÉ	16h-18h	14h-18h30	/
samedi 10 mai	10h-12h	FERMÉ	10h-12h	10h-12h30	10h-12h
jeudi 29 mai (Ascension)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

vendredi 30 mai	FERMÉ	FERMÉ	16h-18h	14h-18h30	/
samedi 31 mai (pont ascension)	FERMÉ	FERMÉ	10h-12h	10h-12h30	FERMÉ
vendredi 11 juillet	16h30-18h30	15h30-17h30	16h-18h	FERMÉ	/
samedi 12 juillet (pont 14 juillet)	10h-12h	10h-12h	10h-12h	FERMÉ	FERMÉ
4-10 août inclus	FERMÉ	horaires normaux	horaires normaux	horaires normaux	FERMÉ
11-17 août inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
18-24 août inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
25-31 août inclus	horaires normaux	horaires normaux	FERMÉ	FERMÉ	horaires normaux
samedi 1er novembre (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
mardi 11 novembre (férié)	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
du mardi 23 au samedi 27 décembre inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
29 décembre-4 janvier inclus	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- valide le planning des fermetures des médiathèques.

7 RENDU COMPTE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément à la délibération n°2023-09-07,

Par décision, Monsieur le Président a retenu les projets d'Eclairage Public suivants :

Nature des travaux Eclairage Public	Dépenses				Recette		Reste à charge CC
	Travaux		MO	Total	Aide TE61		
	HT	TTC			%	Montant	
Renouvellement du mât 483AZ-044 Avenue Mal de Tessé à Bagnoles de l'Orne Normandie	2 461,54	2 953,85	147,69	3 101,54			3 101,54
Renouvellement du mât 483AP-041 Avenue Robert Cousin à Bagnoles de l'Orne Normandie	3 776,53	4 531,84	226,59	4 758,43			4 758,43

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du rendu compte des décisions du Président énoncées ci-dessus.

8	QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES
----------	---

Prochaines réunions :

Bureau communautaire : le jeudi 13 mars à 18h30 à la Mairie de Bagnoles de l'Orne Normandie

Conseil communautaire : le jeudi 27 mars à 19h à la CC à Juvigny

Conseil communautaire « Vote du Budget 2025 » : le jeudi 10 avril à 19h à la CC à Juvigny

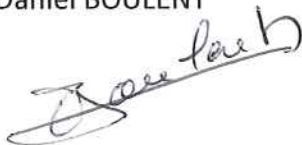
Intervention de Mme Rablineau au sujet du projet de résidence inclusive portée par la Commune qui a été refusé par le Conseil Départemental au motif que la Commune était une commune rurale sans commerces. M. Petitjean et Mme Serais indiquent qu'ils ne sont pas informés de ce dossier et qu'ils vont se renseigner.

Intervention de M. Grandin au sujet de l'évènement équirando : M. Grandin aurait souhaité que la Commune de Rives d'Andaine soit mentionnée dans la communication relative à cet évènement dans la mesure où il aura lieu à l'aérodrome et ses abords situés sur la Commune. M. Petitjean lui répond que si seule la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie est évoquée dans cette communication, c'est parce que, à ce jour, elle est la seule à prendre en charge financièrement les coûts de l'aérodrome. Il précise, à ce titre, que c'est 50 000€ par an que la Commune doit payer. Il pose également la question de l'intérêt communautaire de cet équipement.

La séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance

Daniel BOULENT



Le Président

Sylvain JARRY



